



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Présents : Mmes BOURDELLÈS, CARRASCO, LOPEZ, MILLAN ;
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN,
LECARDONNEL

Secrétaire de séance : M BOCOGNANO

Excusés : M MEYER

Pouvoirs : Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à M BOCOGNANO
Mme DUPREY donne pouvoir à M LECARDONNEL

20h : présentation du pacte financier de la CCVOO (détail p4)

La séance s'ouvre à 21h45 dans la salle polyvalente de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 19 octobre 2021 à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1. Attribution des lots dans le cadre de l'agrandissement de la garderie suite à l'analyse des offres par le cabinet d'architectes

M BOCOGNANO présente aux élus le rapport d'analyse d'offres établi par le maître d'œuvre.

La consultation relative au marché public de travaux pour l'extension du groupe scolaire Baron sur Odon a été passée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique avec négociation éventuelle.

Dates clefs de la procédure

Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)	Mardi 21 septembre sur le site : https://demat.centraledesmarches.com
Date limite de remise des offres	Mardi 19 octobre 2021 à 16h
Date d'envoi des questions aux entreprises	Jeudi 4 novembre 2021
Date limite de réception des réponses aux questions	Mardi 9 novembre 2021 à 12h
Choix des lauréats de l'appel d'offres	Mardi 16 novembre 2021

Offres reçues

N°	Intitulés des lots	Nombre d'offres reçues
01	Terrassement - VRD - gros œuvre - ravalement	3
02	charpente bois	2
03	Étanchéité toiture terrasses	5
04	menuiseries extérieures aluminium	5
05	Plâtrerie sèche - menuiseries intérieures - faux plafonds	1
06	carrelage - chape	1
07	peinture - sols souples	4
08	Electricité	3
09	chauffage - plomberie - ventilation	4

Rappel des critères de sélection

Critère d'attribution	Coefficient
Le critère prix des prestations	70%
Le critère technique des prestations	30%

Classement proposé par la maîtrise d'oeuvre

N°	Intitulés des lots	Candidats	Note Prix (/70)	Note Technique (/30)	Note globale (/100)	Classement
01	Terrassement - VRD - gros œuvre - ravalement	Corbin	70	27	97	1
		NCR	59,12	21	80,12	2
		Gagneraud	44,04	30	74,04	3
02	Charpente bois	Chanu HD	68,95	27	95,95	1
		Lepetit Daniel	70	13,5	83,50	2
03	Etanchéité toiture terrasses	Micard	70	24	94	1
		Bessin Etanchéité	48,39	27	75,39	5
		Delaubert	68,12	24	92,12	2
		EDB	56,61	30	86,61	3
		Flers Etanchéité	56,42	13,5	69,92	4
04	Menuiseries extérieures aluminium	Mongrenier	70	27	97	1
		CPL Bois	58,55	21	79,55	5
		MSC	61,69	27	88,69	3
		CTI Bat	56,33	30	86,33	4
		SV Miroiterie	59,87	30	89,87	2
05	Plâtrerie ...	Leluan	70	30	100	1
06	Carrelage - chape	Schmitt	70	27	97	1
07	peinture - sols souples	Gilson SAS	70	30	100	1
		Guerin	56,07	24	80,07	3
		Pierre Christophe	53,55	30	83,55	2
		RD Peintures	44,49	16,5	60,99	4
08	Electricité	Lepelley	Offre irrégulière			
		Voltec	70	22,5	92,5	1
		Masselin	55,4	30	85,4	2
09*	chauffage - plomberie - ventilation	Lebreton	70 – 69,6 – 70	30	100 – 99,6 – 100	1 – 1 – 1
		Elairgie	48,8 – 50,7 – 49,6	27	75,8 – 77,7 – 76,6	3 – 3 – 3
		Piquot	45 – 45,5 – 44,9	30	75 – 75,5 – 74,9	4 – 4 – 4
		SCF Normandie	64,3 – 70 – 66,6	28,5	92,8 – 98,5 – 95,1	2 – 2 – 2

* Avec Base – Variante Obligatoire 1 – Variante Obligatoire 2

Classement retenu par le conseil municipal

N°	Intitulés des lots	Candidats	Prix
01	Terrassement - VRD - gros œuvre - ravalement	Corbin	111 112,42 €HT
02	Charpente bois	Chanu HD	17 905,89 €HT
03	Etanchéité toiture terrasses	Micard	20 352,07 €HT
04	Menuiseries extérieures aluminium	Mongrenier	23 496,24 €HT
05	Plâtrerie ...	Leluan	49 842,51 €HT
06	Carrelage - chape	Schmitt	11 084,01 €HT
07	peinture - sols souples	Gilson SAS	13 282,29 €HT
08	Electricité	Voltec	24 636,46 €HT
		Electricite et Systemes	
09	chauffage - plomberie - ventilation	Lebreton	33 253,30 €HT*
TOTAL (HT)			304 965,19 €HT
TOTAL (TTTC)			365 958,23 €TTC

* Base + VO1 + VO2

M. le Maire propose d'attribuer les différents lots du marché de construction de l'extension de la garderie selon le classement ci-dessus, pour un montant total de 365 958,23 €TTC.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

2. Autorisation de signer à M le Maire la convention avec le Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion d'une piscine de Villers-Bocage pour accueillir les enfants de l'école de Baron sur Odon

M. Le Maire indique la nécessité de signer une convention avec le Syndicat Intercantonal afin de permettre l'accueil d'enfants de l'école de Baron-sur-Odon à la piscine de Villers-Bocage, sur 9 créneaux répartis sur la période du 30 mai 2022 au 24 juin 2022.

Coût de la participation de la mairie : 270 €/créneau

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

3. Délibération de garantie de prêt au bénéfice d'INOLYA

Suite à l'arrêté du permis de construire n° PC 014 042 18 R0004-M01 en date du 26.05.2021 accordant à Inolya la construction de 3 logements à Baron sur Odon, Inolya adresse à la commune une demande de garantie pour le contrat de prêt N° 128126.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le Contrat de Prêt n° 128126 en annexe signé entre : INOLYA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : l'assemblée délibérante de la commune de Baron-sur-Odon accorde sa garantie à hauteur de 100.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 407321,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 128126 constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 407321,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Vote : 1 abstention, 1 contre, 11 pour

INFORMATIONS

Modification simplifiée du PLU

M BOCOGNANO indique que l'avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU a été publié dans Ouest France le mercredi 10 novembre 2021.

Cette mise à disposition débutera le 19 novembre 2021 et s'achèvera le 20 décembre 2021.

Sur les 14 sollicitations d'avis envoyé aux personnes publiques associées (*Caen Metropole, CCI, CCVOO, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDTM et mairies des communes limitrophes*), 4 réponses ont été reçues :

- ↳ Conseil Régional : PAS D'OBSERVATIONS
- ↳ CCI : AVIS FAVORABLE
- ↳ Caen Métropole : PROJET COMPATIBLE AVEC LE SCOT
- ↳ Chambre d'agriculture : AVIS FAVORABLE sous réserve de ne pas mentionner les bâtiments des secteurs 1 (chemin des murailles), 4 (Route de Cheux-Tourmanville) et 6 (Chemin de Guitaut)

Par ailleurs la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a émis un avis favorable en date du 05 octobre 2021 sur le projet de modification du PLU.

Démission de Sophie LEMOINE

M le Maire rappelle que Sophie LEMOINE a présenté sa démission du conseil municipal suite à la décision de celui-ci de se prononcer contre la destruction du city-park lors du Conseil Municipal Ordinaire du 8 juin 2021.

Présentation Pacte financier CCVOO, détail de l'exposé

Le projet de pacte financier de la CCVOO a été présenté aux élus par M le président, M le Vice-Président en charge des Finances et M. le Directeur des Services le mardi 26 novembre.

M Hubert PICARD Président de la Communauté de communes accompagné du Vice-Président en charge des finances M Alain GOBE et du directeur des services M JOSEPH interviennent dans les communes pour expliquer les raisons de la nécessité de valider le pacte financier et fiscal . Ce pacte permettra d'aborder sereinement les dépenses à venir de la Communauté de communes sur la période 2022-2032. Une première partie a consisté à présenter les projets envisagés par la Communauté de communes sur les 5 ans à venir.

Il s'agit de projets structurants pour le territoire tels que le pôle culturel à Evrecy, le pôle petite enfance à St Martin de Fontenay, le siège de la CCVOO à Evrecy, les dépenses pour les voiries, les pistes cyclables, des travaux dans les zones d'activités, mais aussi les travaux suite à des compétences nouvelles comme la GEMAPI (gestion de l'eau).

L'ensemble de ces dépenses d'investissement représentent un coût prévisionnel de 15 millions d'euros couverts en partie par des subventions mais la CCVOO doit augmenter ses ressources propres pour financer la totalité.

Dans la deuxième partie de la réunion M GOBE a décrit les moyens à développer afin de faire ressortir une marge brute de 500 000 € supplémentaire par an pour pouvoir répondre à ces nouveaux besoins constatés comprenant également toutes les dépenses de fonctionnement inhérentes à l'organisation des actions de la Communauté de communes.

Ainsi, trois axes, trois leviers doivent être actionnés :

Axe 1 : renforcer les prises des compétences par l'intégration de la compétence SDIS et la revalorisation de la participation des communes sur la compétence voirie, cela permettra d'augmenter les dotations de la CCVOO.

Axe 2 : renforcer la solidarité entre les communes par la modification du pourcentage du fond de péréquation intercommunal et communal de + 30 % par rapport au droit commun et créer un fond de concours pour redistribuer jusqu'à 500 000€ sur le mandat à l'ensemble des communes de la CCVOO au prorata du nombre d'habitants.

Axe 3 : augmenter la fiscalité existante de 3 points pour le foncier Bâti (pour Baron sur Odon cela représente une hausse moyenne de 35 € par foyer fiscal) et de 1,32 point pour le taux de CFE. La CCVOO s'engage à ne plus augmenter les impôts sur la suite du mandat. Elle propose de partager les recettes de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités intercommunales à part égale avec les communes.

M PICARD précise que seule l'acceptation en intégralité de ce pacte est possible, sans dénaturer le projet du territoire.

La décision sera prise en conseil communautaire du 16 décembre 2021.

Le conseil municipal de Baron sur Odon procédera à l'examen de ces propositions avant cette date.

Urbanisme

Dépôts de certificat d'urbanisme : 1 chemin Fungère
La Fraternité
2 impasse du Parc
4 impasse du Parc

Dépôts de déclaration préalable : 3 chemin des Fresnes – pergola avec panneaux photovoltaïques
11 chemin du Pont Chalan - extension

Dépôts de permis de construire : chemin des Victoires, Lot 5
Lotissement Pré d'Oisy 1, Lot 21-1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le prochain conseil aura lieu le mardi 14 décembre 2021

Le secrétaire de séance
Aurélien BOCOGNANO

Pour le Maire
Georges LAIGNEL

